
Adresse du conseil général, du comité révolutionnaire et de la société populaire de Ham (Somme), qui témoigne de son dévouement à la Convention et annonce le don des dépouilles des églises, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général, du comité révolutionnaire et de la société populaire de Ham (Somme), qui témoigne de son dévouement à la Convention et annonce le don des dépouilles des églises, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 393;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40678_t1_0393_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VI.

Suit le texte de l'adresse du conseil général, du comité révolutionnaire et de la Société populaire de Ham, d'après un document des Archives nationales (1).

Adresse présentée à la Convention nationale par le conseil général, le comité révolutionnaire et la Société populaire de la commune de Ham, district de Péronne, département de la Somme, en date du 22 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Si la commune de Ham n'occupe pas dans la République la surface la plus étendue, il n'en est pas, du moins, où le feu du patriotisme brûle plus ardemment et plus constamment. Avec quel empressement, avec quel enthousiasme elle a applaudi aux grandes et nécessaires mesures du 31 mai ! En les désirant depuis longtemps, elle semblait prévoir les merveilles dont chaque jour a été le témoin depuis cette époque à jamais mémorable. Rappelons-nous, pour nous exciter à une éternelle reconnaissance, la multiplicité des événements extraordinaires et heureux qui se sont pressés les uns sur les autres avec une rapidité qui étonne l'œil de l'observateur le plus habile.

« O Montagne, espoir de ceux qui chérissent la liberté et terreur de nos ennemis de toute espèce ! continue d'être un Etna pour les uns et un Sinaï pour les autres. C'est de ton sommet que s'est élevé ce soleil régénérateur qui a purifié l'atmosphère de la France en dissipant les brouillards fétides qu'exhalait un marais impur et à la faveur desquels un hideux fédéralisme menaçait de déchirer l'unité de la République. C'est vers ton sommet majestueux que sont tournés les regards inquiets de tous les peuples de la terre. Déjà ils entrevoyaient l'astre bienfaisant de la liberté à travers les nuages que le despotisme a amoncelés et qu'il ne retient plus qu'avec peine suspendus sur leurs têtes. Consomme ton ouvrage, ô Montagne ! Achève le salut de la France ; achève le salut du monde entier qui adoptera avec enthousiasme l'immortel code des lois que tu nous as données. Tu connais la puissance de ta voix ; dis encore un mot, s'il le faut ; à l'instant une terre guerrière et républicaine enfantera de nouvelles et formidables armées ; la rébellion disparaîtra ; les ennemis intérieurs seront anéantis ; le temple de Janus se fermera ; la paix, la douce, la désirable paix, d'une main étendra sur nous et sur toutes les nations le salutaire ombrage de l'olivier, et répandra, de l'autre main, l'abondance avec tous ses avantages.

« Représentants du peuple, notre commune rougit et souffre avec une impatiente indignation de porter encore le même nom qu'un impur repaire de l'Allemagne qu'achèvent de salir par leur présence deux vils esclaves, un ci-devant Monsieur et un d'Artois. Hâtez-vous, nous vous en supplions, de substituer au nom de Ham, un nom digne de notre patriotisme. Donnez-nous le nom de Sparte, nous ressusciterons les mœurs austères et les vertus républi-

caines des anciens habitants de cette cité si justement célèbre. Déjà nos rues ont subi une civique métamorphose ; elles ne rappellent plus aux passants que des attributs de la République ou des noms des grands hommes qui l'ont illustrée, tels que Le Peletier et Marat, ces sublimes martyrs de la liberté ; nous n'avons conservé que notre antique patriotisme. Tandis que notre bouillante jeunesse, dont le courage n'a pas attendu la réquisition, et qui s'est élancée aux frontières en nombre bien supérieur au contingent, extermine les satellites des tyrans couronnés, nous faisons respecter et observer les lois. C'est surtout lorsque nous entendons le bruit terrible des foudres qui écrasent les armées des ennemis, que nous jurons de nous ensevelir sous les ruines de nos murs plutôt que de nous soumettre à leur joug. Si la trahison les amenait jusqu'à nous, l'étendard tricolore qu'ils apercevraient de loin flotter de toutes parts jusque sur le cime des tours des temples, leur feraient connaître et nos serments et la détermination de nos cœurs. En marchant sur nos cadavres ils verraient les signes odieux d'une monstrueuse féodalité abattus, pulvérisés ; ils apprendraient que le vent a emporté les cendres de ces méprisables titres, monuments puérils d'une imbécile présomption, qui ne prouvaient que la dégradation de l'âme de ceux qui se pavanaient de ces hochets ridicules, et la trop longue patience de ceux qu'ils semblaient humilier ; aveugles instruments du despotisme, ils sauraient que si notre commune n'a pas eu la gloire si désirée de voir tomber la tête du dernier roi, elle s'est du moins hâtée de payer son tribut de haine à la tyrannie en livrant aux flammes son effigie et celles de ses pareils.

« C'est dans cette auguste enceinte, représentants du peuple, que la patrie a établi son premier autel, qu'elle daigne agréer l'offrande que nous lui faisons de cent vingt-deux mares d'argent, dépouilles de nos églises. C'est un nouvel hommage que lui rend la raison ; doit-on conserver dans les temples d'inutiles et fastueuses parures d'or et d'argent, lorsque ces métaux peuvent servir à la sainte patrie ?

« Nous déposons aussi sur l'autel de cette divinité, huit décorations des ci-devant chevaliers de Saint-Louis qui se sont empressés de se soumettre à la loi.

(*Suivent 9 signatures.*)

« Vu et approuvé au comité révolutionnaire de la commune de Ham, en la séance de ce jour d'hui 22 brumaire l'an II de la République, une et indivisible.

(*Suivent 11 signatures.*)

VII.

Suit le texte de l'adresse des citoyens de la commune de Pierrefitte, d'après un document des Archives nationales (1).

Adresse des citoyens de la commune de Pierrefitte, chef-lieu de canton, district de Franciade, département de Paris, à la Convention nationale, présentée au nom des autorités

(1) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1238.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.